

PFP 2025

La Participation Financière des Producteurs 2025 est établie en fonction des quantités de matières mises en marché en 2023 et déclarées en 2024 et est payable en 4 versements de 25% chacun sur une base trimestrielle. Les entreprises faisant une déclaration abrégée doivent toutefois payer l'entièreté de leur PFP 2025 au versement du premier trimestre. Les dates limites de paiement des versements de PFP 2025 sont les suivantes :

Calendrier de paiements	Dates limites de paiement
1 ^{er} paiement dû (25%)*	31 janvier 2025
2 ^e paiement dû (25%)	30 avril 2025
3 ^e paiement dû (25%)	31 juillet 2025
4 ^e paiement dû (25%)	31 octobre 2025

**Ou 100% de la PFP lorsque le producteur a fait une déclaration abrégée*

Dates limites	Déclaration 2024 ↓	Déclaration 2023 →	Déclaration 2022 →	Déclaration 2021 →
----------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------

	2024				2025				2026			
Entrée en vigueur du Tarif et début de la période de déclaration		19										
		juin										
Date limite pour soumettre la déclaration			19									
			août									
Dates limites pour payer la contribution avant frais d'intérêts			80%	20%								
			17	18								
			septembre	novembre								
Dates d'application des frais administratifs				80%	20%							
				16	17							
				décembre	février							
Date limite pour formuler une demande de modifications											19	
											août	

Dates limites	Déclaration 2024 →	Déclaration 2023 ↓	Déclaration 2022 →	Déclaration 2021 →
	2023	2024	2025	
Entrée en vigueur du Tarif et début de la période de déclaration	21 juin			
Date limite pour soumettre la déclaration	21 août			
Dates limites pour payer la contribution avant frais d'intérêts	20 septembre	20 novembre		
Dates d'application des frais administratifs	19 décembre	18 février		
Date limite pour formuler une demande de modifications		21 août		

Dates limites	Déclaration 2024 →	Déclaration 2023 →	Déclaration 2022 ↓	Déclaration 2021 →								
	2022				2023				2024			
Entrée en vigueur du Tarif et début de la période de déclaration	13 juillet											
Date limite pour soumettre la déclaration	13 septembre											
Dates limites pour payer la contribution avant frais d'intérêts	13 octobre (80%) 13 décembre (20%)											
Dates d'application des frais administratifs					11 janvier (80%) 13 mars (20%)							
Date limite pour formuler une demande de modifications					13 septembre							